

Lot nr.: L262269

Country/Type: Europe

France collection, in album, from 1963 to 1992, with MNH stamps.

Price: 480 eur

[[Go to the lot on www.sevenstamps.com](https://www.sevenstamps.com)]

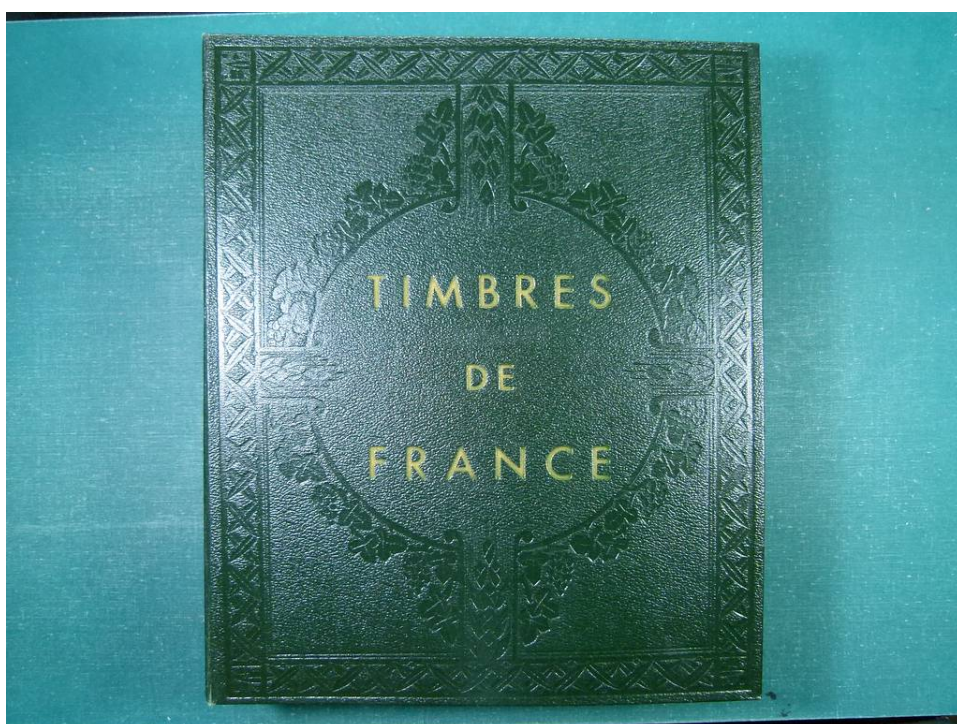


Foto nr.: 2



Foto nr.: 3



Foto nr.: 4



Foto nr.: 5



Foto nr.: 6





Foto nr.: 7



Foto nr.: 8



Foto nr.: 9



Foto nr.: 10



Foto nr.: 11



Foto nr.: 12



Foto nr.: 13



Foto nr.: 14



Foto nr.: 15



Foto nr.: 16

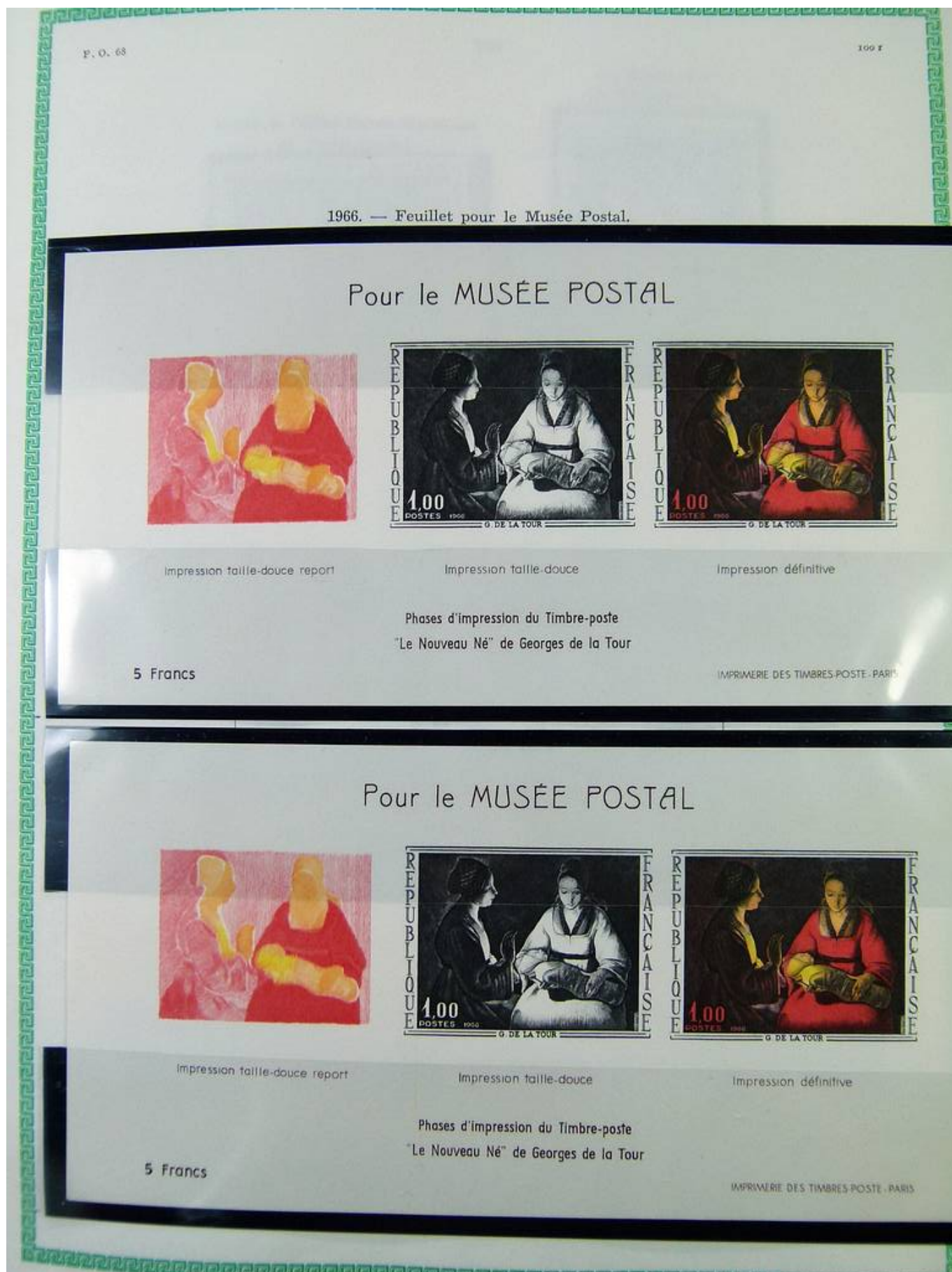


Foto nr.: 17



Foto nr.: 18



Foto nr.: 19



Foto nr.: 20



Foto nr.: 21



Foto nr.: 22



Foto nr.: 23



Foto nr.: 24



Foto nr.: 25



Foto nr.: 26



Foto nr.: 27



Foto nr.: 28



Foto nr.: 29



Foto nr.: 30



Foto nr.: 31



Foto nr.: 32



Foto nr.: 33

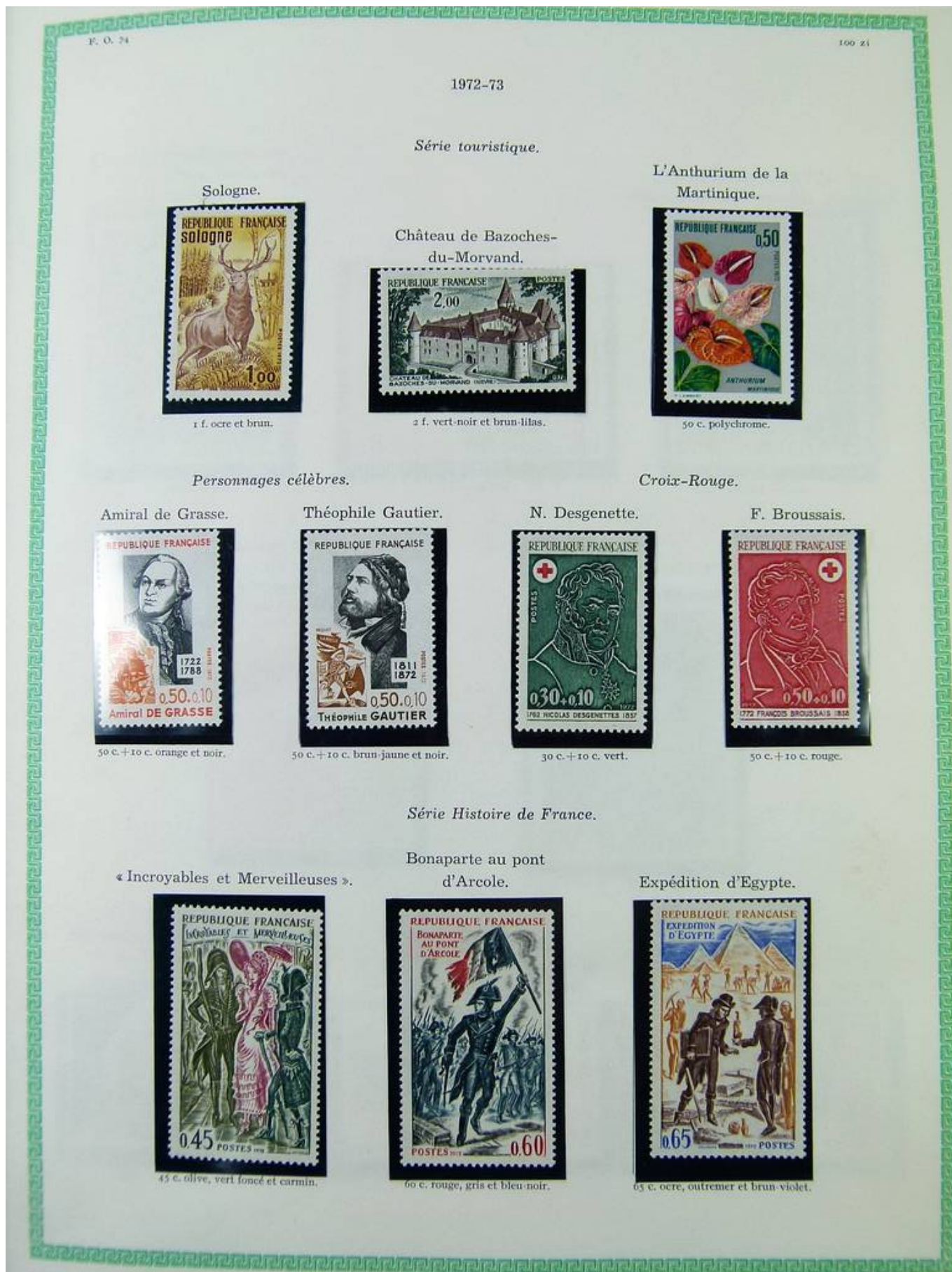


Foto nr.: 34



Foto nr.: 35



Foto nr.: 36

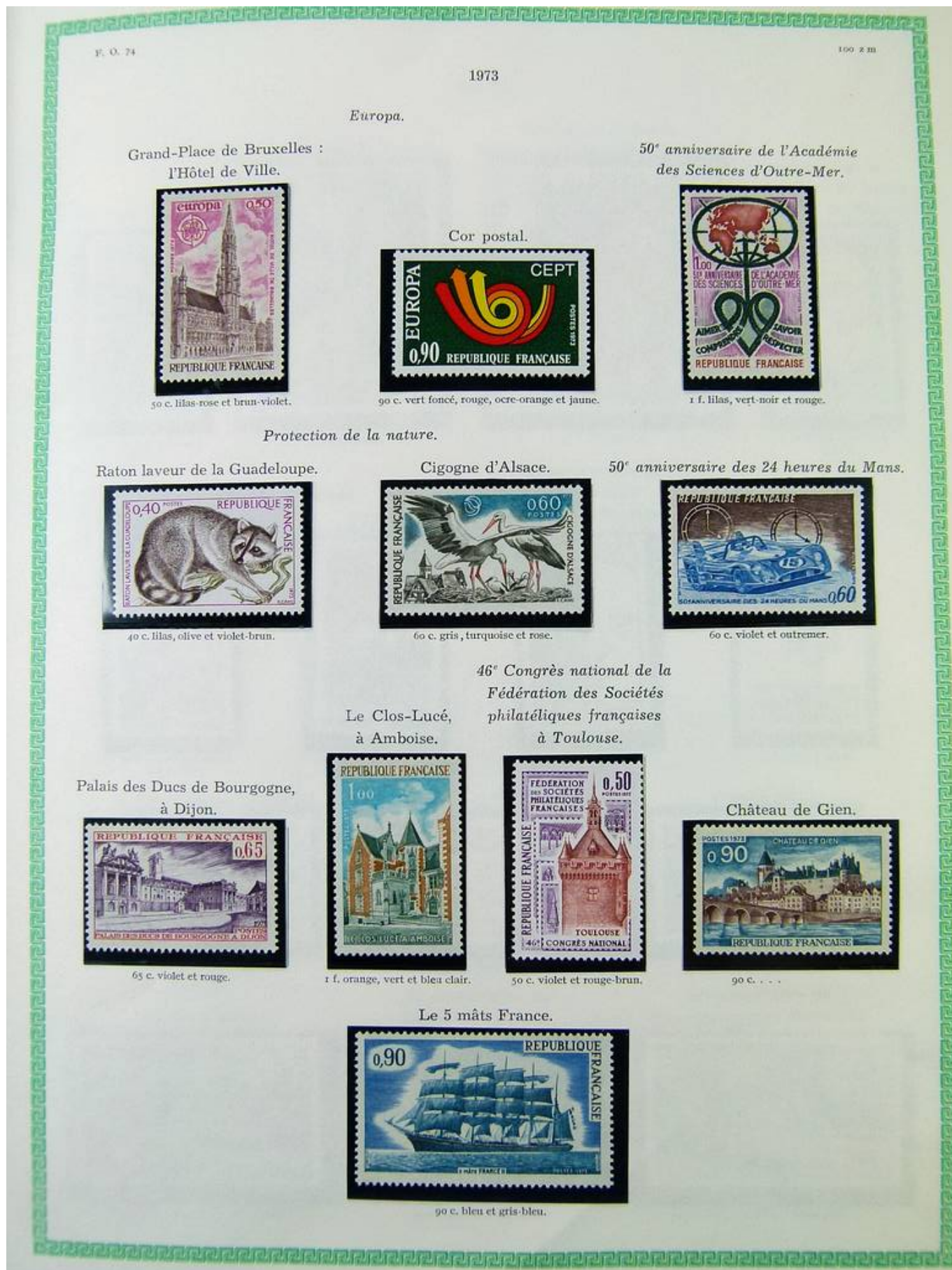


Foto nr.: 37



Foto nr.: 38



Foto nr.: 39



Foto nr.: 40



Foto nr.: 41



Foto nr.: 42



Foto nr.: 43



Foto nr.: 44

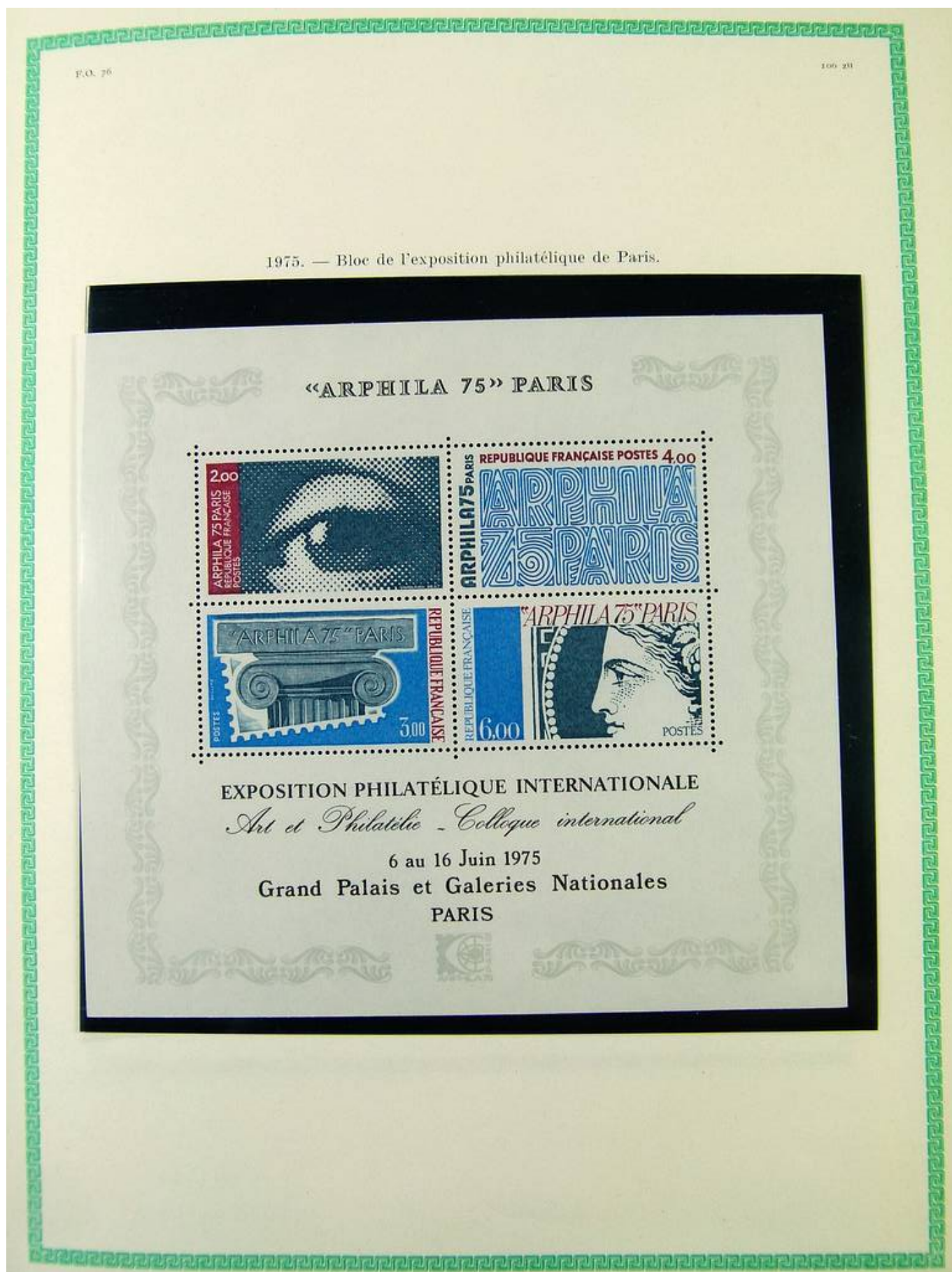


Foto nr.: 45



Foto nr.: 46



Foto nr.: 47



Foto nr.: 48

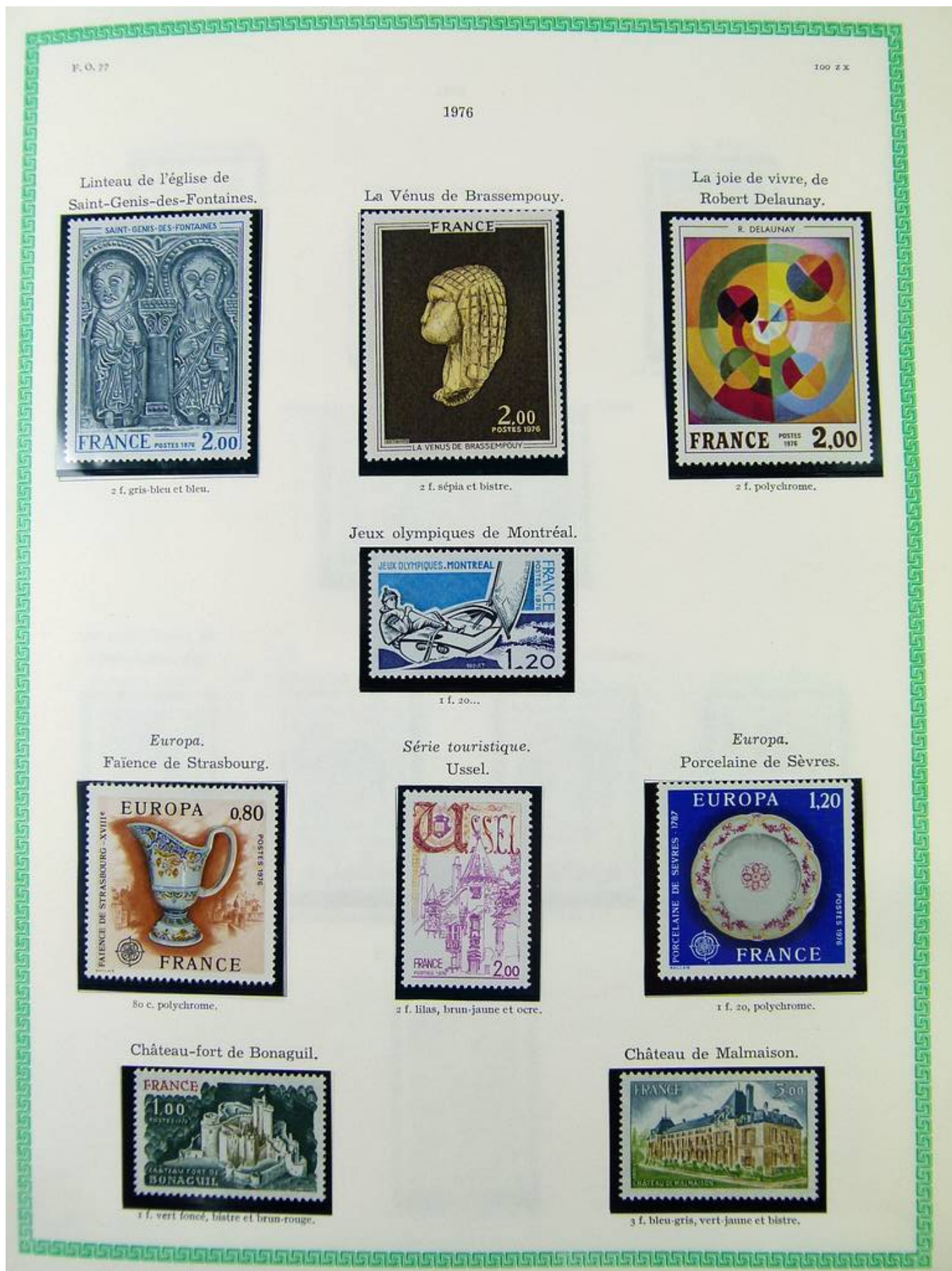


Foto nr.: 49



Foto nr.: 50



Foto nr.: 51



Foto nr.: 52

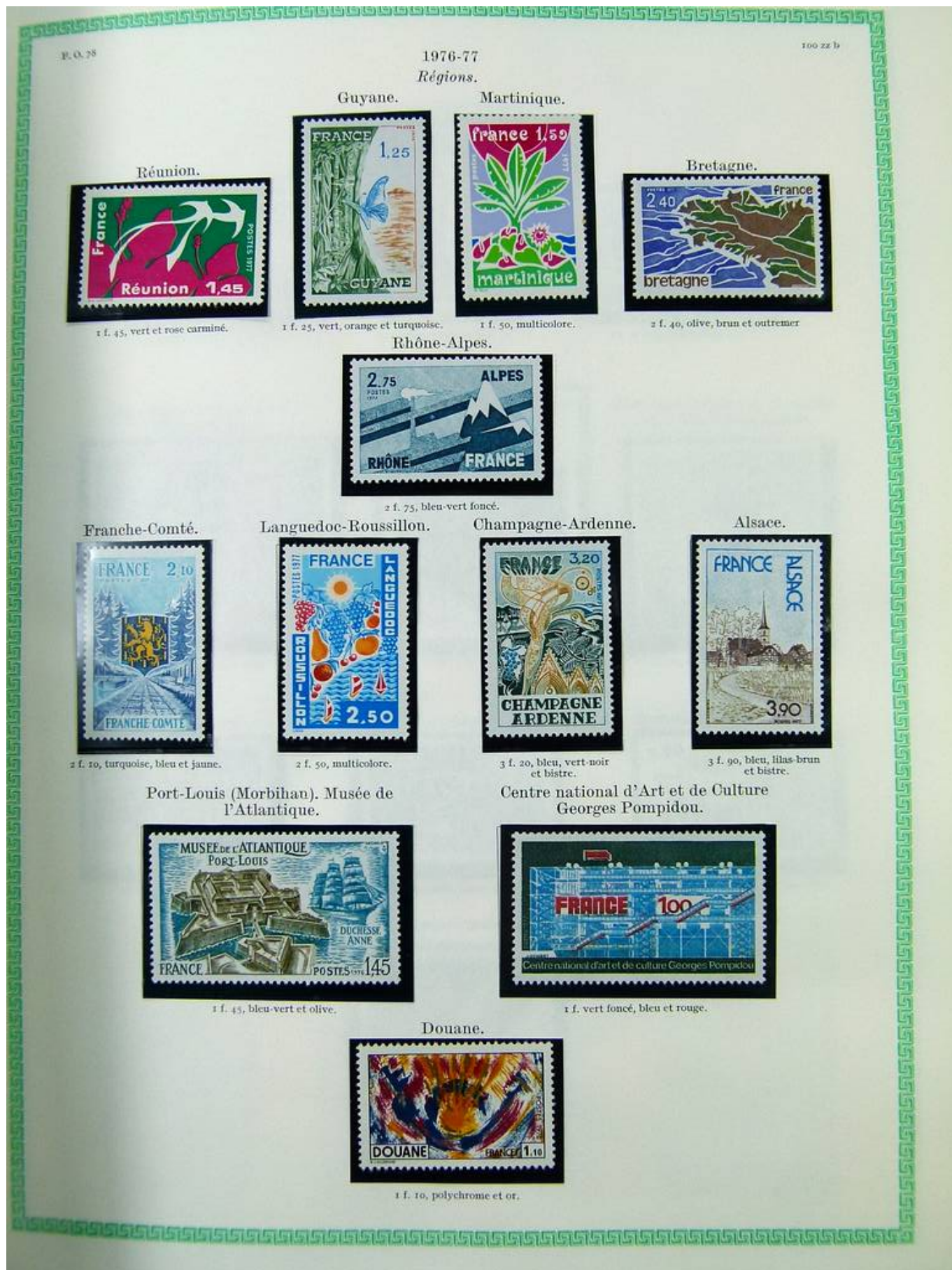


Foto nr.: 53



Foto nr.: 54



Foto nr.: 55



Foto nr.: 56



Foto nr.: 57



Foto nr.: 58



Foto nr.: 59



Foto nr.: 60



Foto nr.: 61



Foto nr.: 62



Foto nr.: 63



Foto nr.: 64



Foto nr.: 65



Foto nr.: 66



Foto nr.: 67



Foto nr.: 68



Foto nr.: 69



Foto nr.: 70



Foto nr.: 71

1980

Série artistique.

« La famille de paysans »,
Louis Le Nain.



3 f. brun foncé, brun-rouge, brun clair et gris.

« Hommage à J.-S. Bach »,
tapisserie de Jean Picart Le Doux.



3 f. noir, rouge, jaune, gris et brun clair.

« Femme aux yeux bleus »,
œuvre d'Amédéo Modigliani.



4 f. noir, vert, sépia, rose et bleu.

Œuvre de Hans Hartung.



4 f. gris-bleu, noir et bleu-gris.

« La Sente du chou »,
œuvre de Camille Pissarro.



2 f. multicolore.

« Composition 1920-23 »,
œuvre d'Albert Gleizes.



4 f. multicolore.

Garde Républicaine.



1 f. 70, rouge, bleu et rouge carminé.

Journée du timbre.



1 f. 40 + 30 c. multicolore.

L'eau.



1 f. 40, bleu, noir et rouge.

Foto nr.: 72



Foto nr.: 73

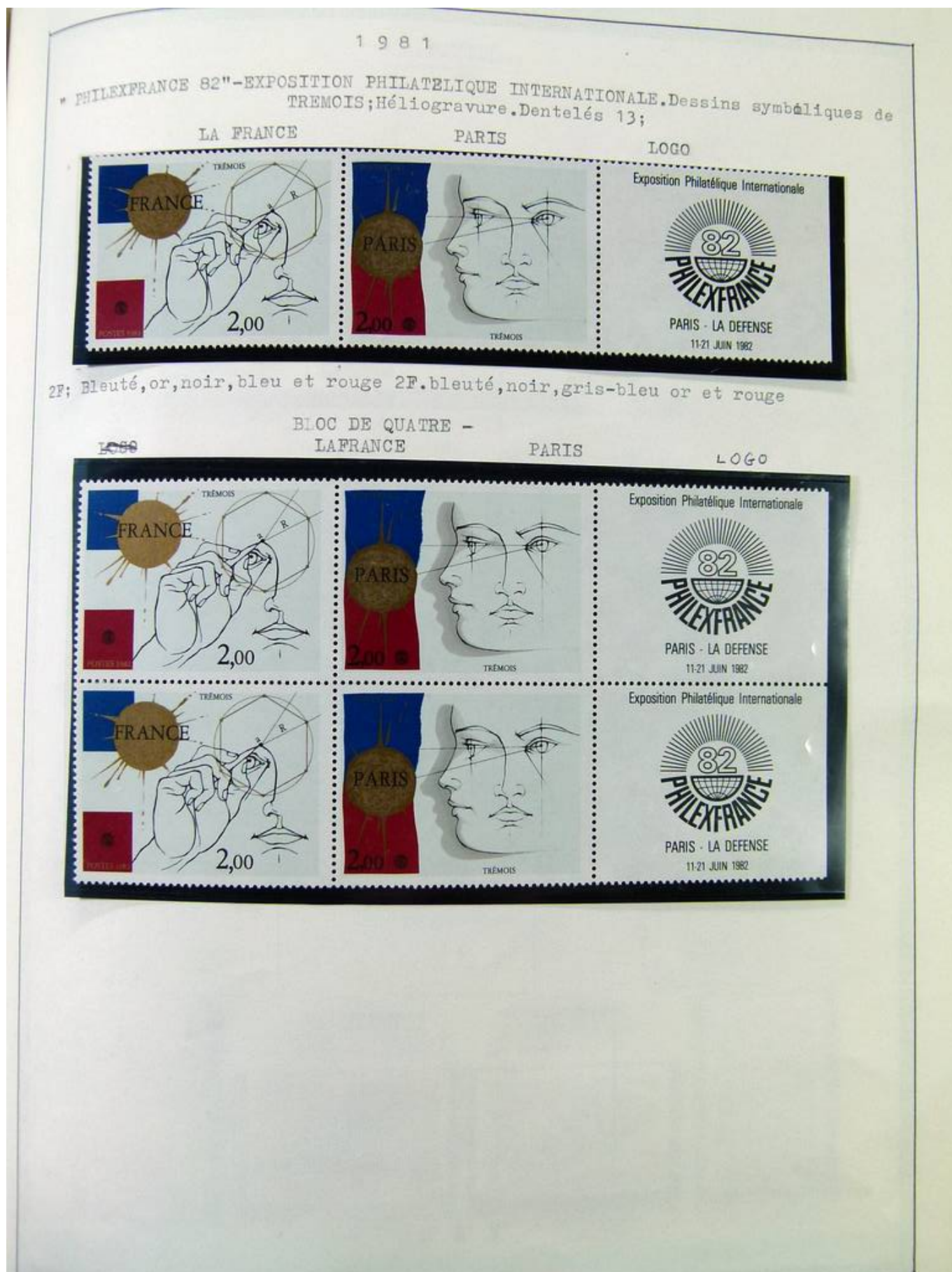


Foto nr.: 74



Foto nr.: 75

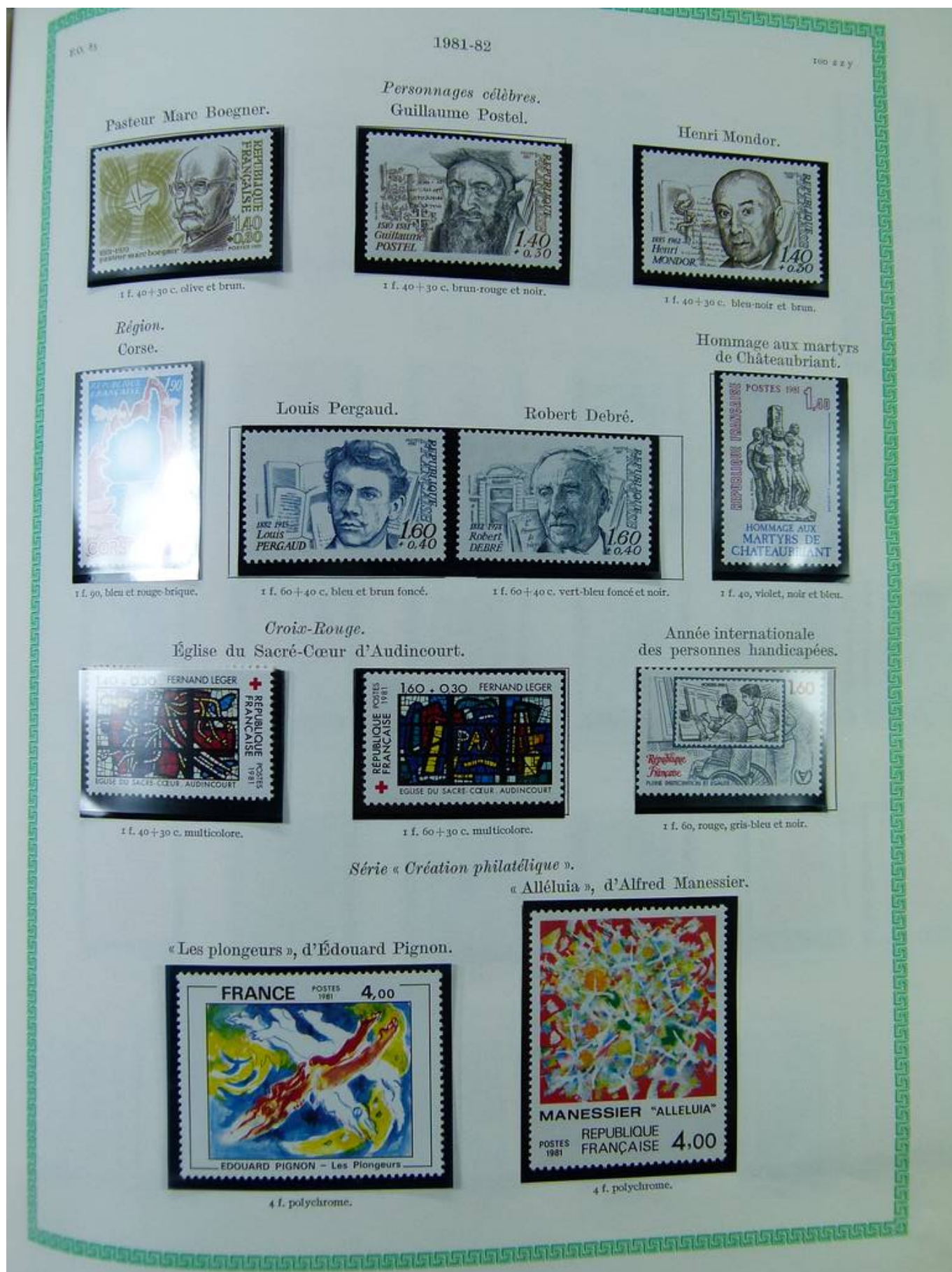


Foto nr.: 76



Foto nr.: 77

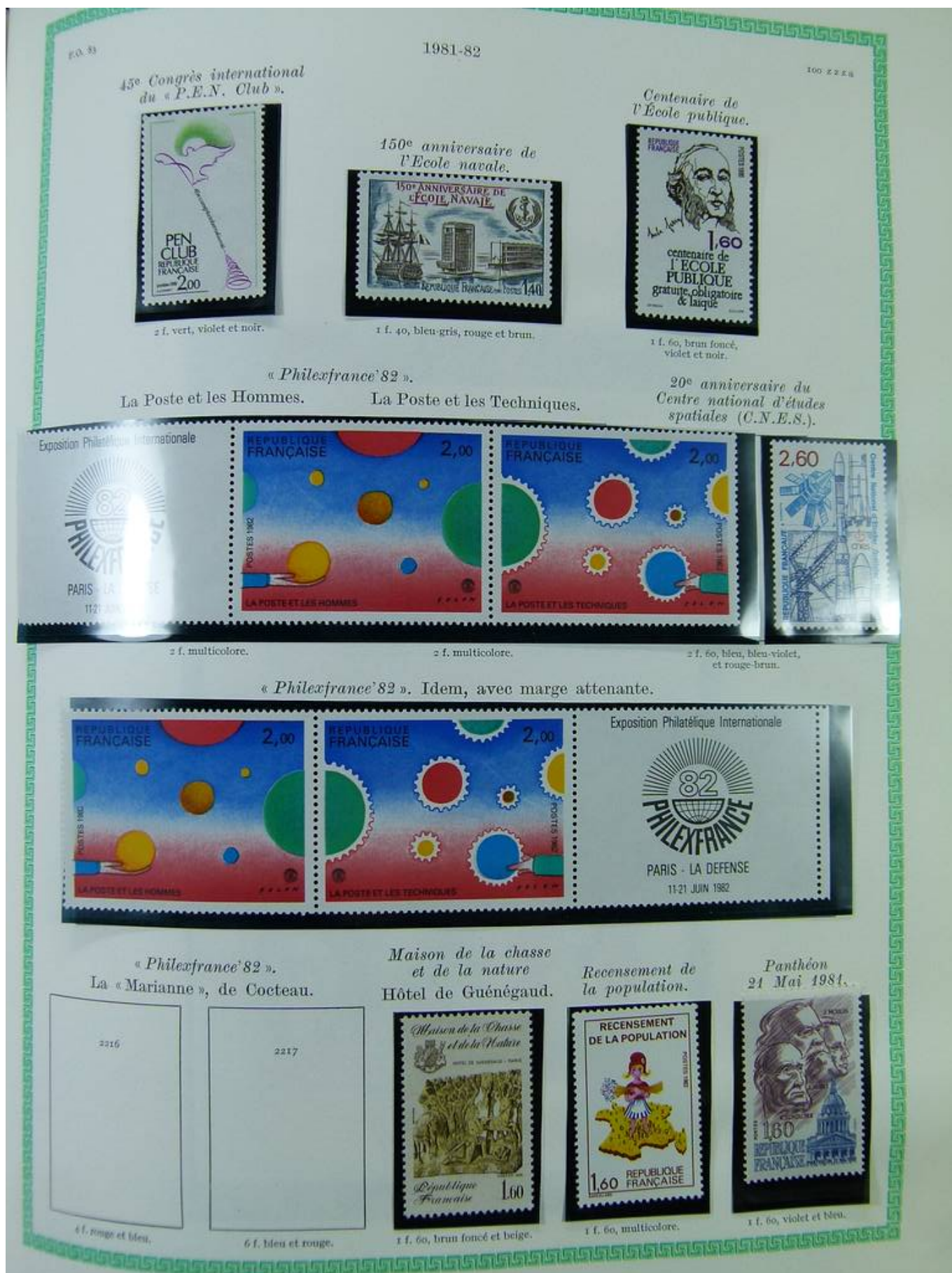


Foto nr.: 78



Foto nr.: 79



Foto nr.: 80



Foto nr.: 81

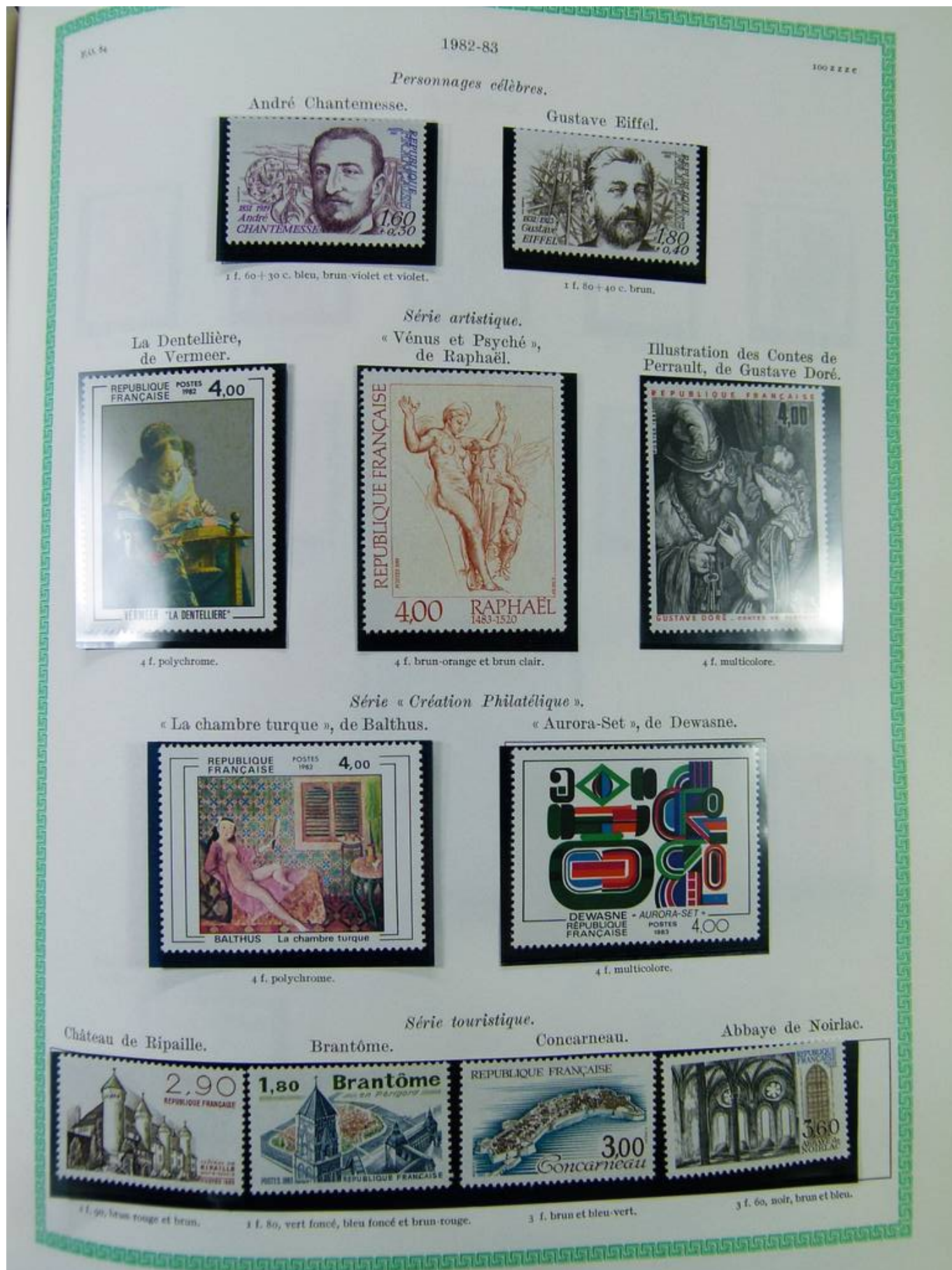


Foto nr.: 82



Foto nr.: 83



Foto nr.: 84

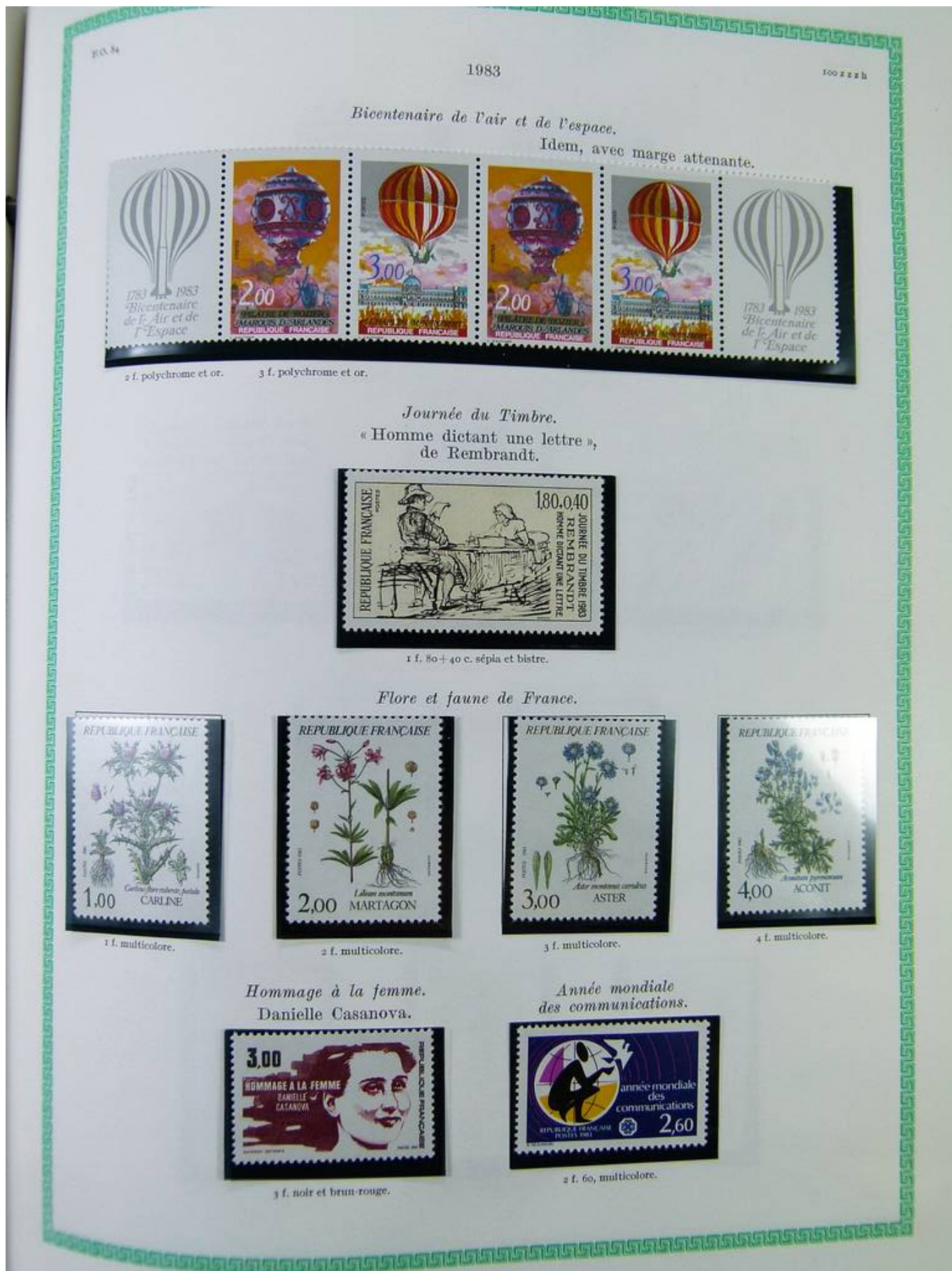


Foto nr.: 85



Foto nr.: 86

1983-84

Personnages célèbres.

Émile Littré.



1 f. 60+40 c. violet clair et noir.

Jean Zay.



1 f. 60+40 c. vert et noir.

Gaston Bachelard.



2 f. + 40 c. gris et noir.

Personnage célèbre.

Stendhal.



2 f. + 40 c. noir et outremar.

Météorologie nationale.



1 f. 50, bleu foncé, bleu et brun foncé.

Hommage à Pierre Mendès France.



2 f. bleu et carmin.

Série « Métiers d'art ».

Exécution d'une gravure ancienne.

Fabrication d'une bague.



2 f. 20, multicolore.



2 f. noir, vert et bistre.

30^e anniversaire du Conseil de coopération douanière.



2 f. 30, vert, brun-olive et noir.

Foto nr.: 87



Foto nr.: 88

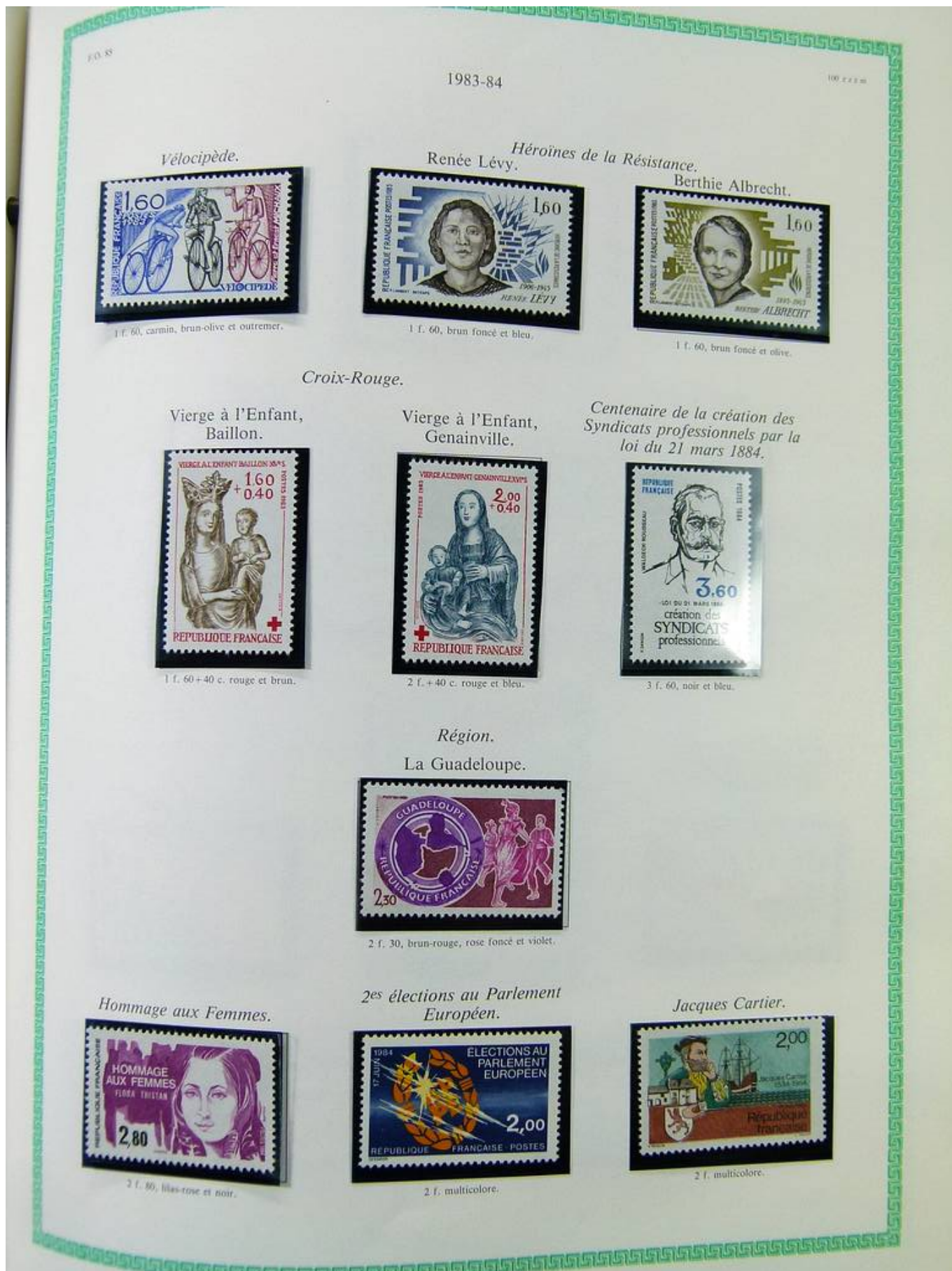


Foto nr.: 89



Foto nr.: 90



Foto nr.: 91

1984-1985

Personnages célèbres.

Pierre Corneille.



1 f. 70 + 40 c. violet et noir.

Jean Paulhan.



2 f. 10 + 40 c. brun et noir.

Evariste Galois.



2 f. 10 + 40 c. bleu et noir.

Lancement du satellite TELECOM 1.



3 f. 20, multicolore.

Mise en service du TGV postal.



2 f. 10, multicolore.

Série touristique.

Château de Montségur.



3 f. 70, violet, violet-rouge et rouge.

Vienne.



1 f. 70, vert, brun clair et brun foncé.

Abbaye de Landévennec.



1 f. 70, vert et violet.

Abbaye Saint-Michel-de-Cuxa.



2 f. 20, beige, brun, bleu et rouge.

Cathédrale de Montpellier.



2 f. 10, brun et jaune.

Saintonge Romane :
l'Eglise de Talmont.



3 f. brun, rouge et bleu.

Foto nr.: 92

1984-1985

Hommage à Marx Dormoy.



2 f. 40, noir et bleu.

Centenaire de l'automobile.



3 f. brun, rouge et bleu.

Hommage à Vincent Auriol.



2 f. 10, brun et vert.

Faune et flore de France.



1 f. multicolore.



2 f. multicolore.



3 f. multicolore.



5 f. multicolore.

« La corbeille rose », de Caly.

*9^e Plan.
Moderniser la France.*



2 f. 10, bleu, rouge et noir.



2 f. 10 + 50 c, multicolore.

*50^e anniversaire de
la Télévision.*



2 f. 50, multicolore.

Foto nr.: 93



Foto nr.: 94



Foto nr.: 95

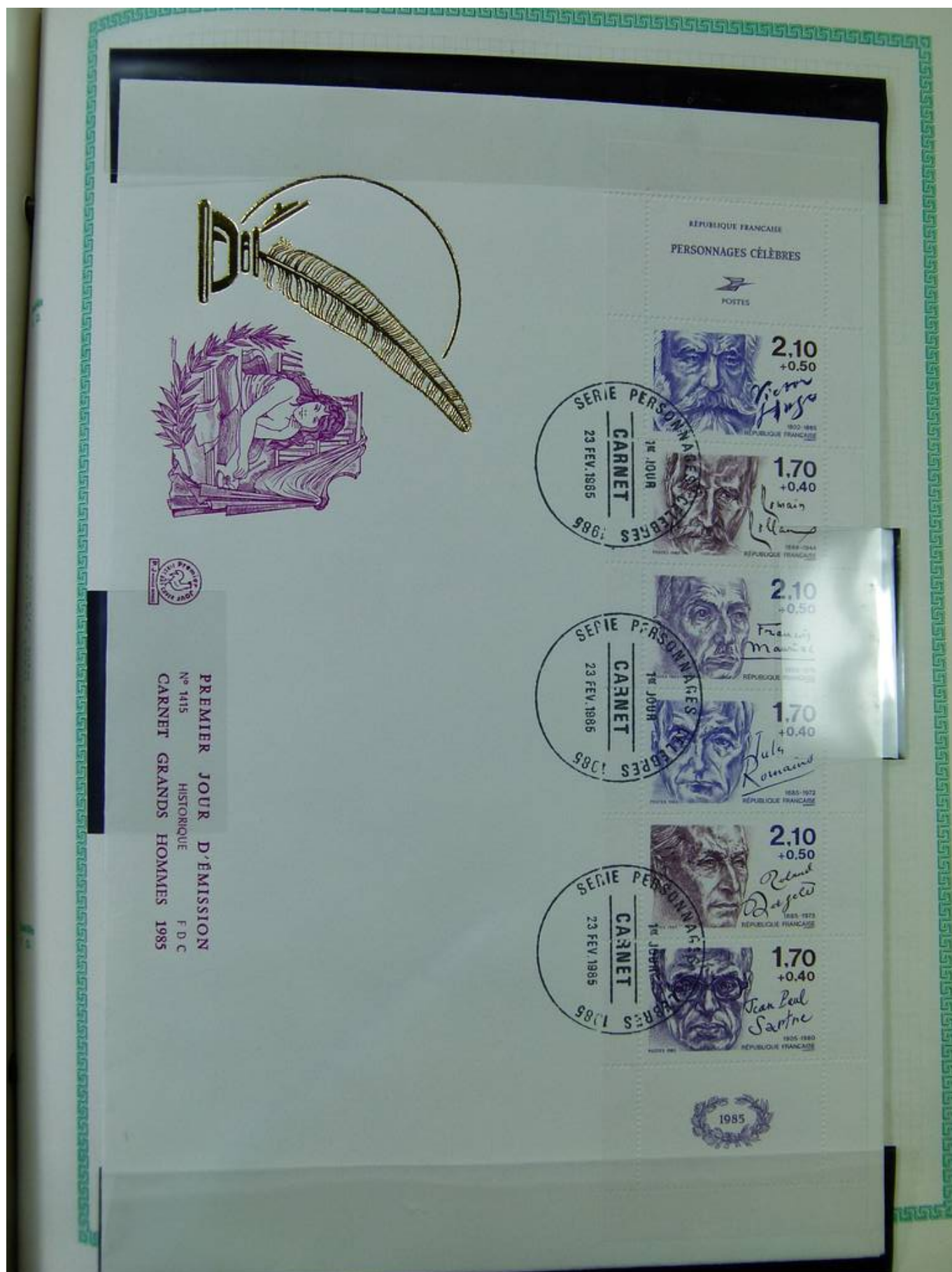


Foto nr.: 96



Foto nr.: 97



Foto nr.: 98

1985-1986

Tricentenaire
de la révocation
de l'Édit de Nantes :
accueil des Huguenots.



2 f. 50, brun, rouge et bleu.

La France à ses
morts.



1 f. 80, rouge violacé,
brun clair et noir.

Hommage à
Charles Dullin.



3 f. 20, noir et bleu.

La documentation
française.



2 f. 20, noir et rouge.

Cinquantenaire du Front populaire.



2 f. 20, multicolore.

Hommage aux Femmes.



1 f. 80, noir et rouge.

Flore et faune de France.



1 f. multicolore.



2 f. multicolore.



3 f. multicolore.



5 f. multicolore.

Hommage à Pierre Cot.



2 f. 20 + 50 c. brun et noir.

Centre des Hautes Études sur
l'Afrique et l'Asie Modernes.



3 f. 20, rouge, vert et noir.

Bicentenaire de la naissance de
saint J.M.B. Vianney, curé d'Ars.



1 f. 80, brun, brun foncé et brun clair.

Foto nr.: 99



[illegible]

Foto nr.: 101

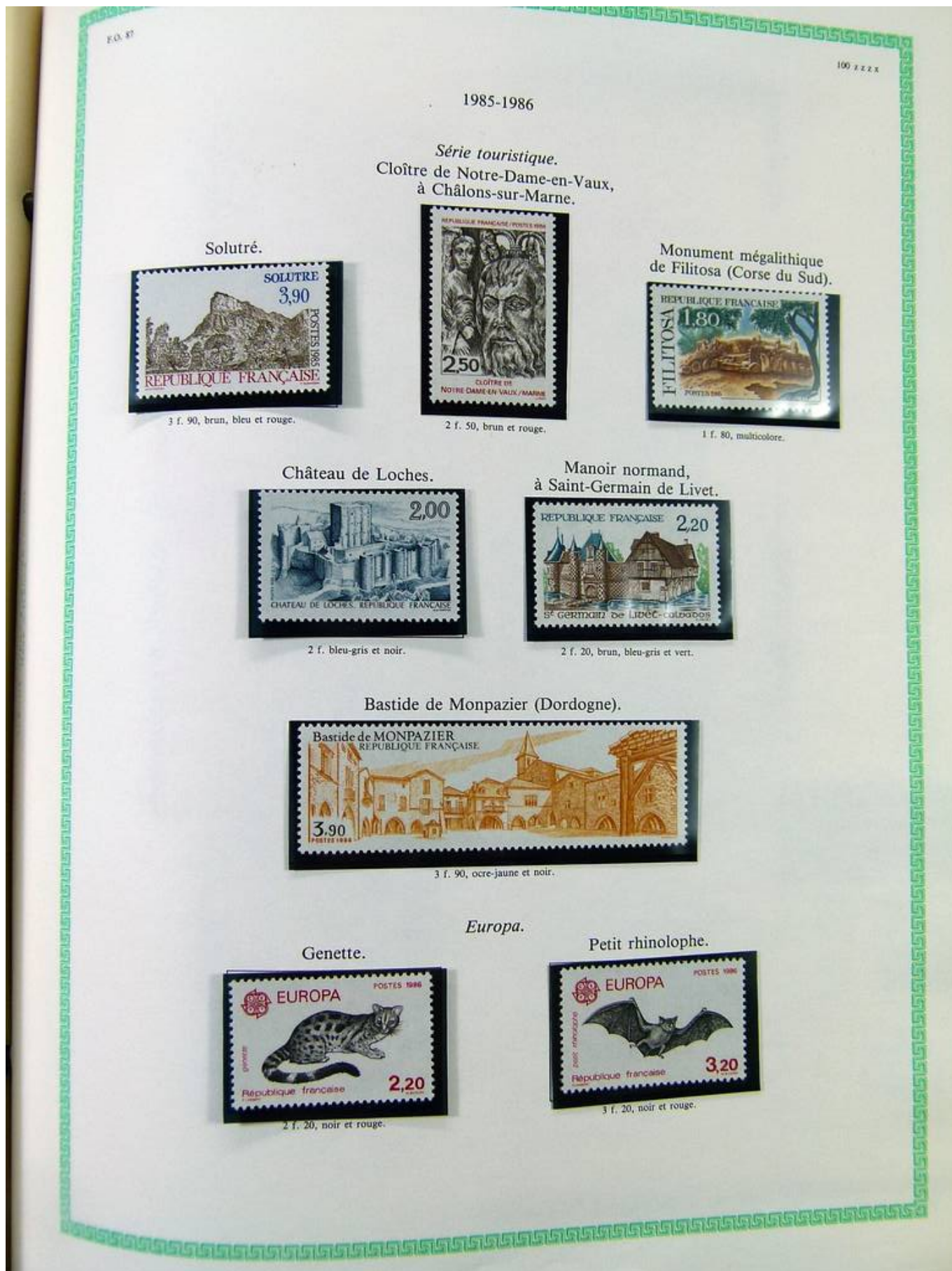


Foto nr.: 102



Foto nr.: 103



Foto nr.: 104



Foto nr.: 105



Foto nr.: 106



Foto nr.: 107

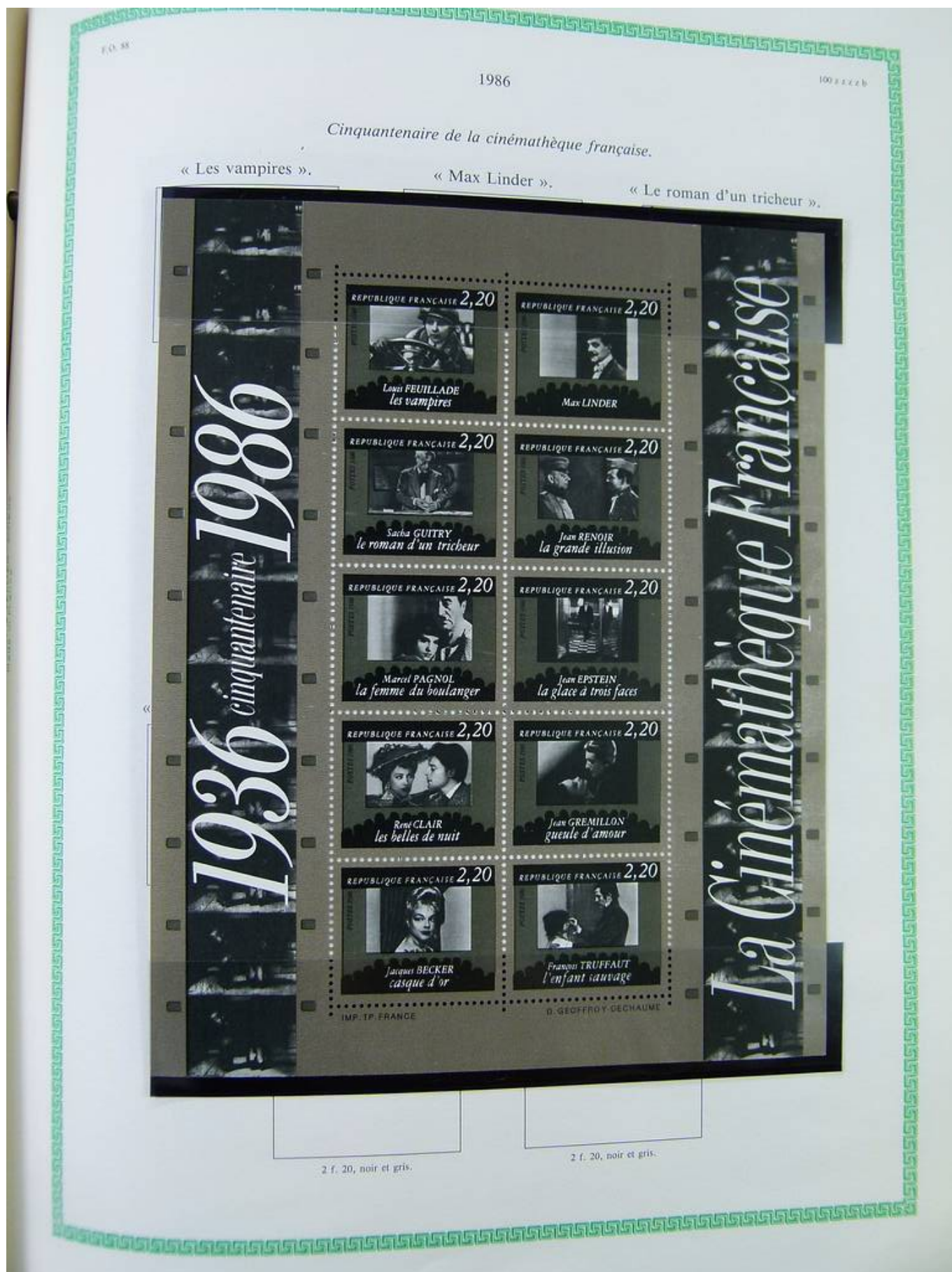


Foto nr.: 108



Foto nr.: 109



Foto nr.: 110

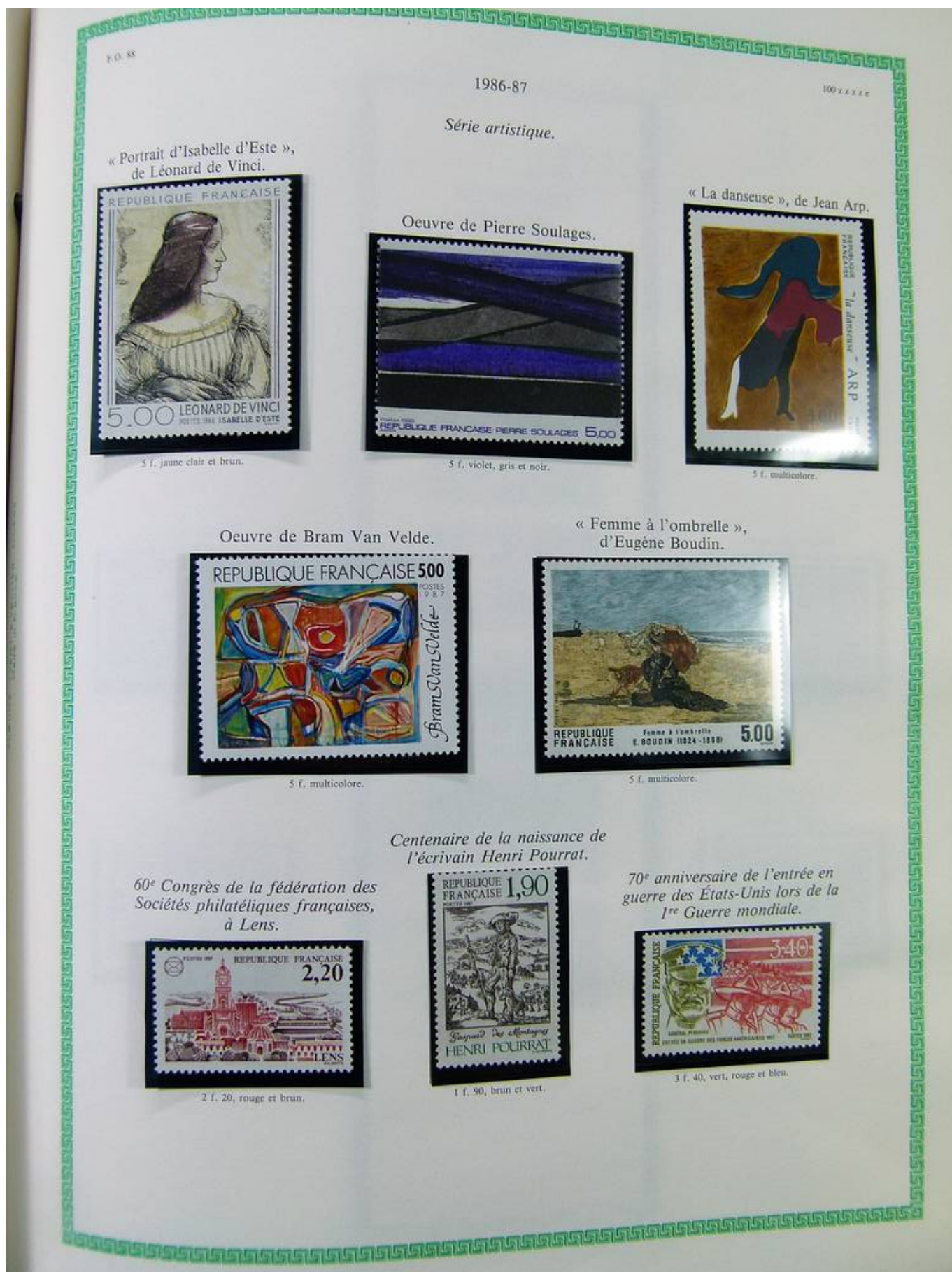


Foto nr.: 111



Foto nr.: 112



Foto nr.: 113



Foto nr.: 114



Foto nr.: 115



Foto nr.: 116



Foto nr.: 117



Foto nr.: 118



Foto nr.: 119



Foto nr.: 120



Foto nr.: 121

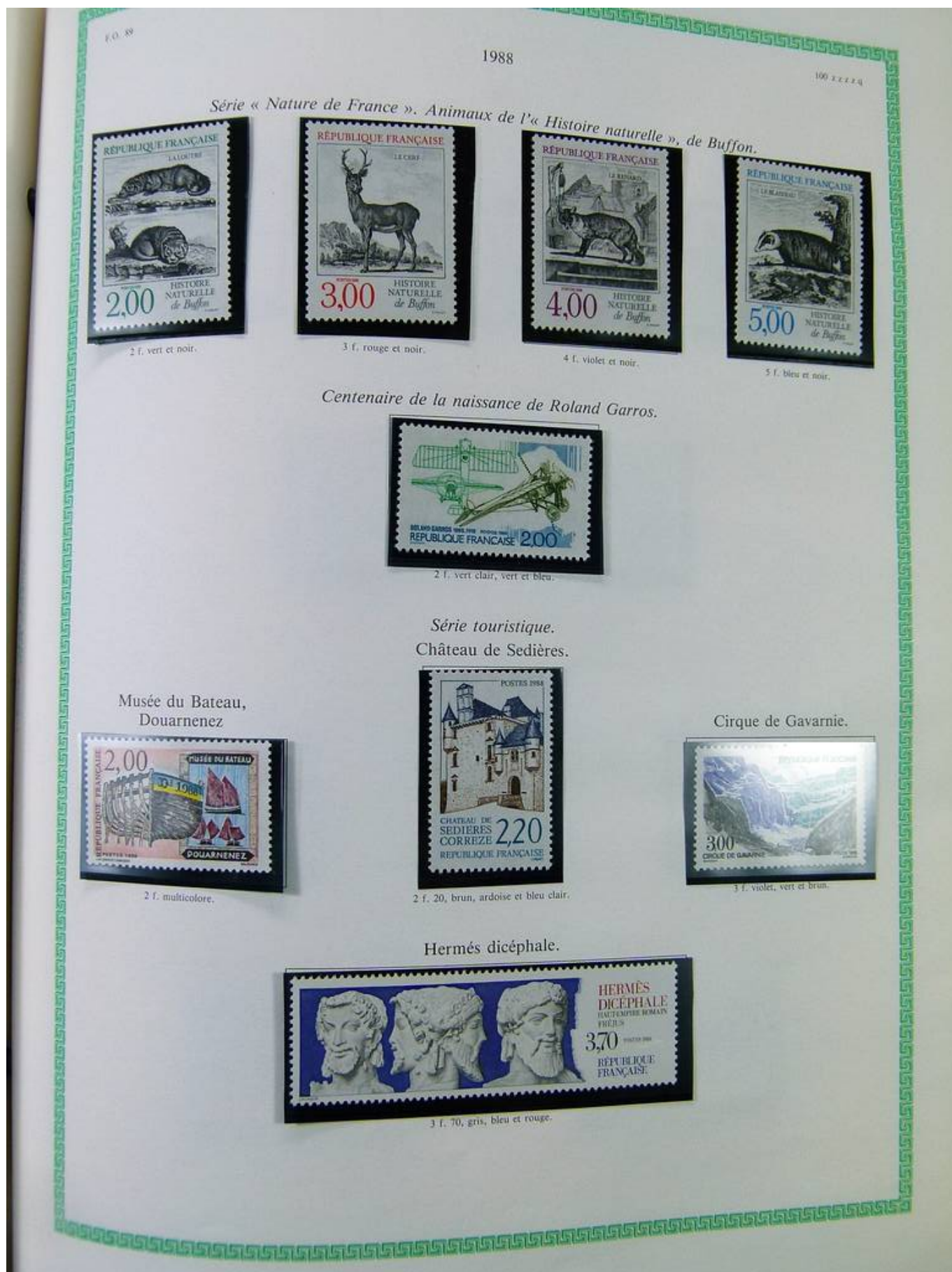


Foto nr.: 122



Foto nr.: 123



Foto nr.: 124

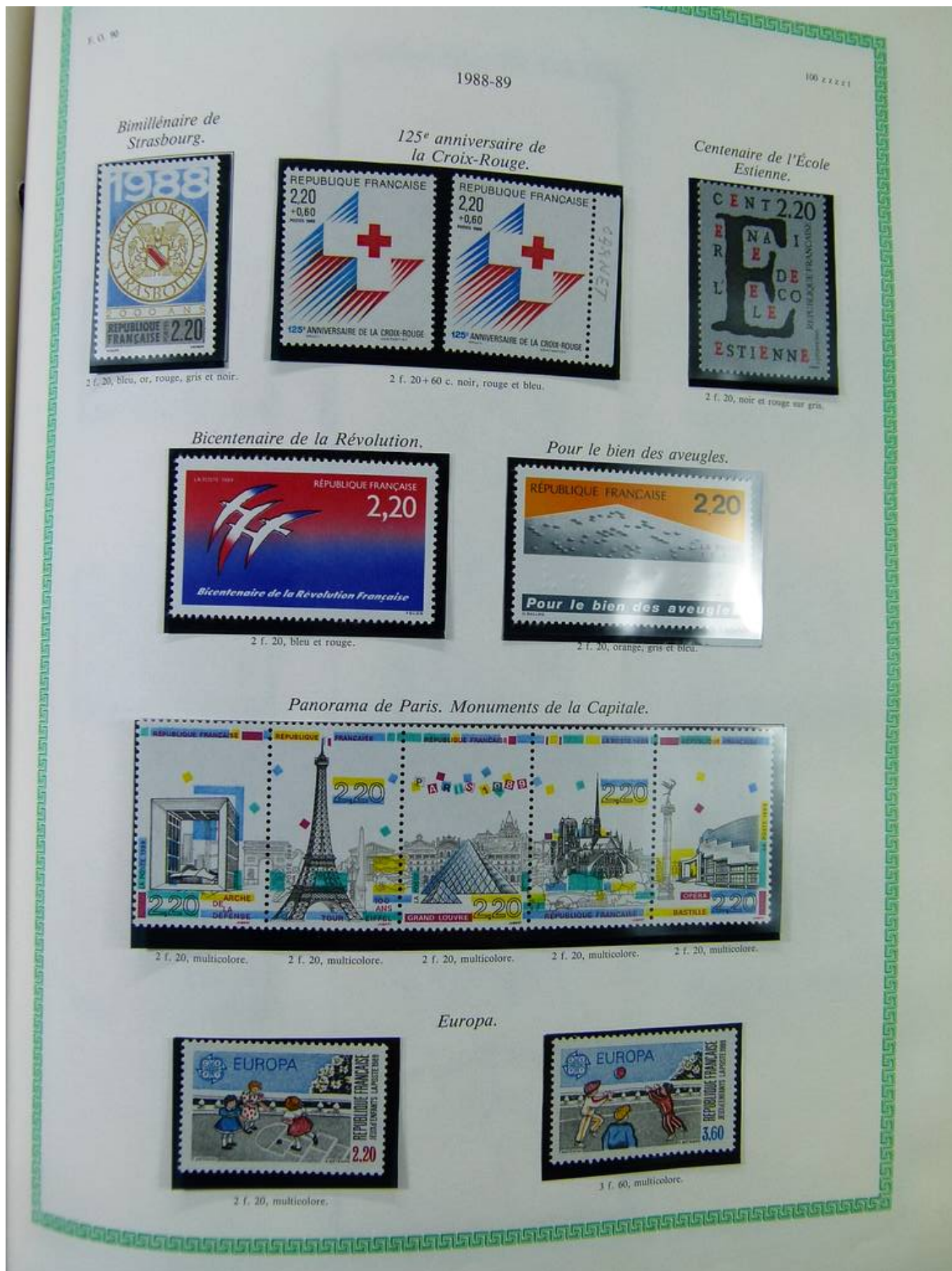


Foto nr.: 125



Foto nr.: 126

1989



Bicentenaire de la Révolution et de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Idem, avec vignette attenant.



Conférence des plénipotentiaires de l'U.I.T.

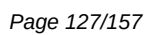


Championnats du monde de cyclisme.





Foto nr.: 127



100 XXXX

1989

célebres de la Révolution.

Camille Desmoulins.

François-Christophe Kellermann.

2594

2595

2 f. 20, multicolore.

2 f. 20, multicolore.

de la Révolution Française.

Foto nr.: 129



F. O. 90

100 F.F.F.F.F.

1989

Bloc de "Philexfrance '89".

DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN.
Liberté par l'Assemblée Nationale dans les séances des 20, 21, 22, 23 et 24 août 1789, acceptée par la Nation.

PREAMBULE

Les représentants du peuple Français, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme ont été les seuls causes des maux publics, et de la corruption des gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'homme; afin que cette déclaration, constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs; afin que les actes du pouvoir législatif et ceux du pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés; afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la constitution et du bonheur du tout.

En conséquence, l'Assemblée nationale reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être suprême, les droits naturels de l'homme et du citoyen.

ARTICLE PREMIER.

Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits; les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

II.

Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme; ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression.

III.

Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation; nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

IV.

La liberté comme à personne faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. Ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la possession de ces mêmes droits; ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi.

V.

La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société. Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

VI.

La loi est l'expression de la volonté générale; tous les citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation; elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens étant égaux à ses yeux, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autres distinctions que celles de leurs vertus et de leurs talents.

VII.

Nul homme ne peut être accusé, arrêté, ni détenu que dans les cas déterminés par la loi, et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires, doivent être punis; mais tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la loi, doit obéir à l'instant; il se rend coupable par la résistance.

VIII.

La loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires; et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée.

IX.

Tout homme étant présumé innocent, jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi.

X.

Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, mêmes religieuses pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

XI.

La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sans à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

XII.

La garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique; cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux à qui elle est confiée.

XIII.

Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable; elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés.

XIV.

Les citoyens ont le droit de constater par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la contrôler librement, d'en savoir l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

XV.

La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.

XVI.

>

Tout citoyen, dans lequel la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de constitution.

XVII.

Les propriétés étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé; si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

D'ap. Doc. Musée CARNAVALET

A. ROUCHER

Foto nr.: 131



Foto nr.: 132



Foto nr.: 133



Foto nr.: 134

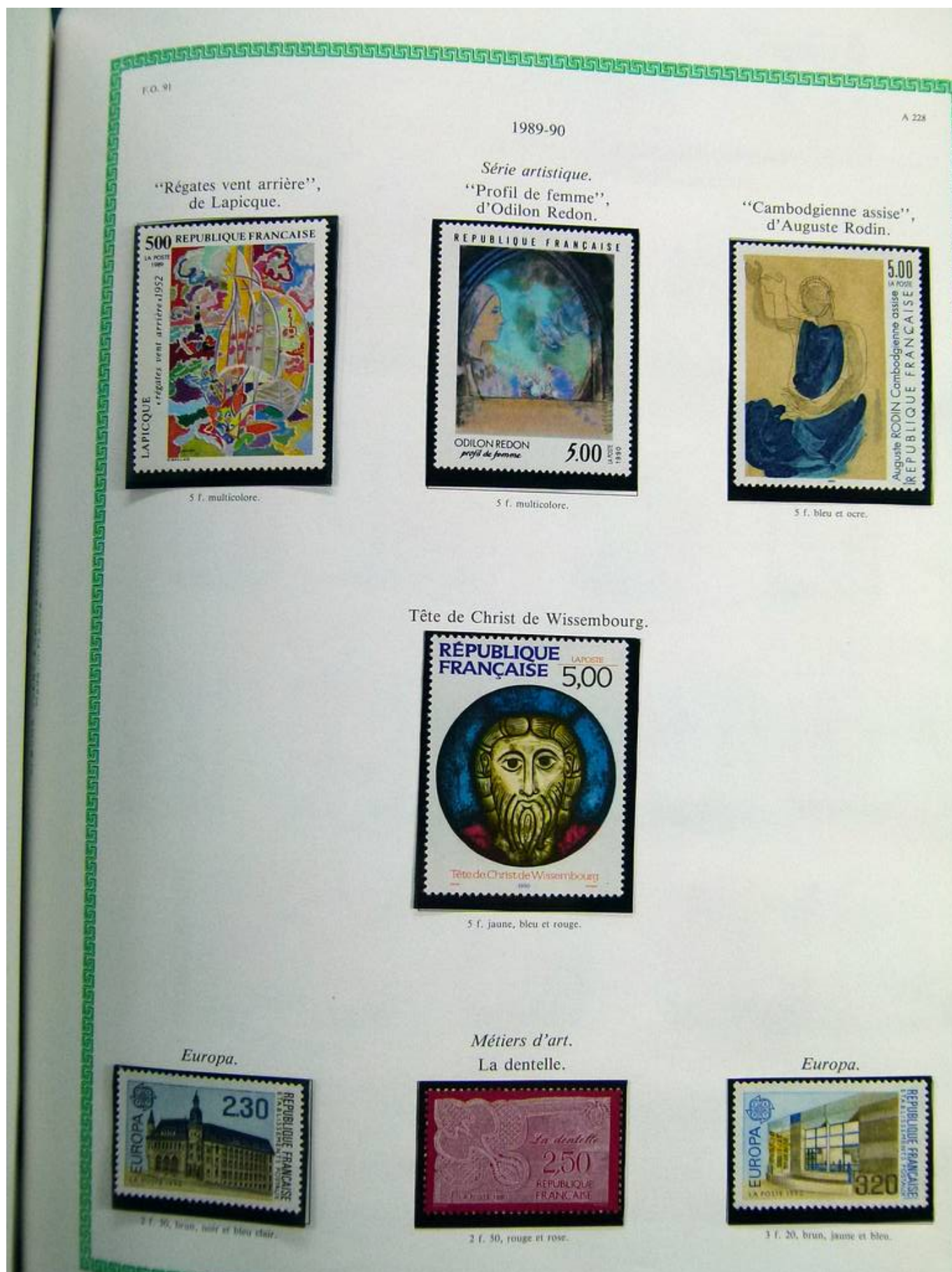


Foto nr.: 135



1990

Journée du Timbre.

A 230

Les Métiers de la Poste.



2 f. 30 + 60 c. bleu et jaune.

Idem, provenant de carnet.



2640

c. bleu.

Faïence de Quimper.



2 f. 30 + 60 c. multicolore.

1990

JOURNÉE DU TIMBRE

2,30 + 0,60

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LA POSTE

Les Services Financiers de la Poste

2640

c. bleu.

Faïence de Quimper.

2,30 + 0,60

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LA POSTE

Les Services Financiers de la Poste

Foto nr.: 137



Foto nr.: 138



Foto nr.: 139



Foto nr.: 140



Foto nr.: 141



Foto nr.: 142

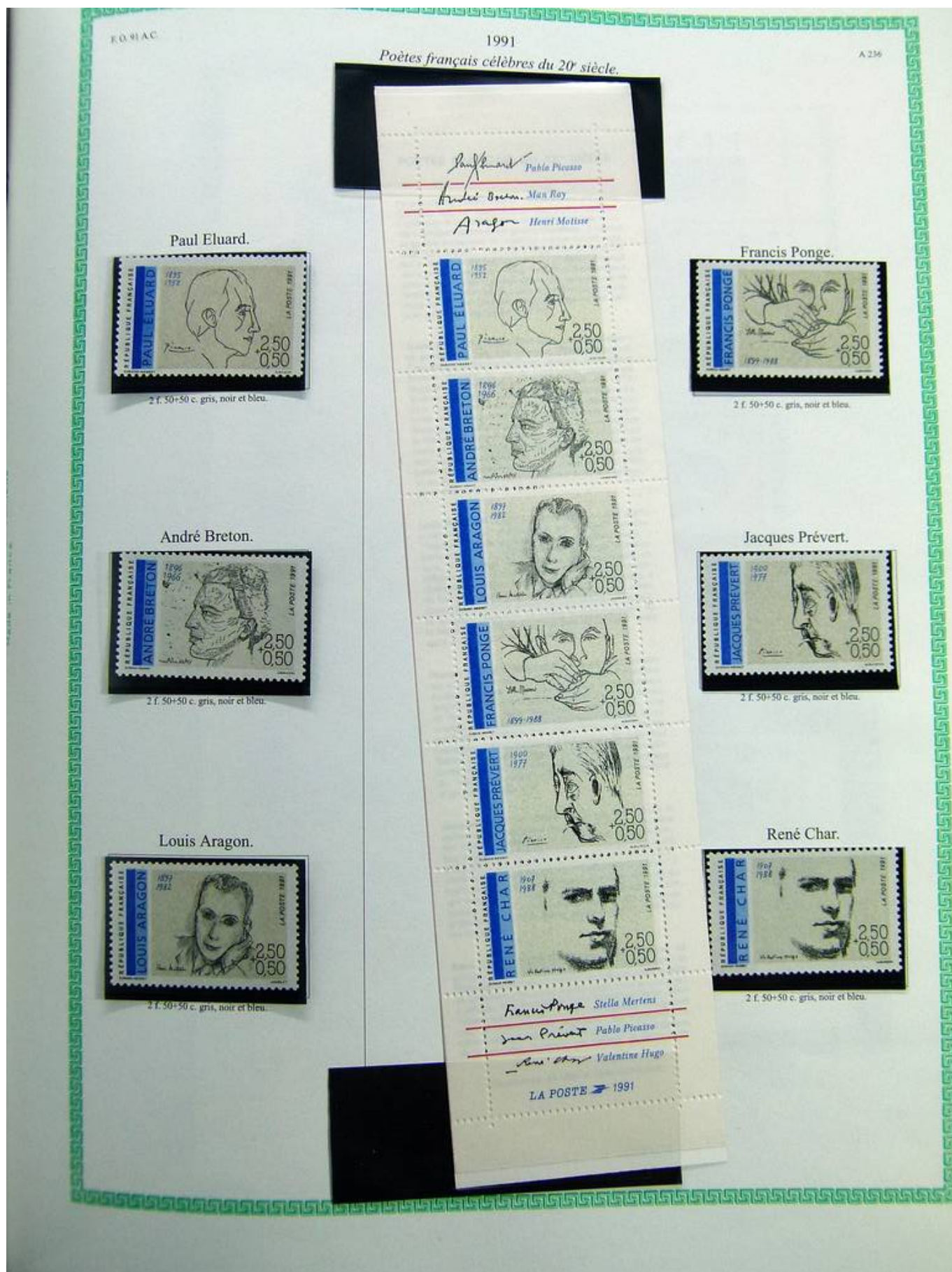


Foto nr.: 143



Foto nr.: 144



Foto nr.: 145

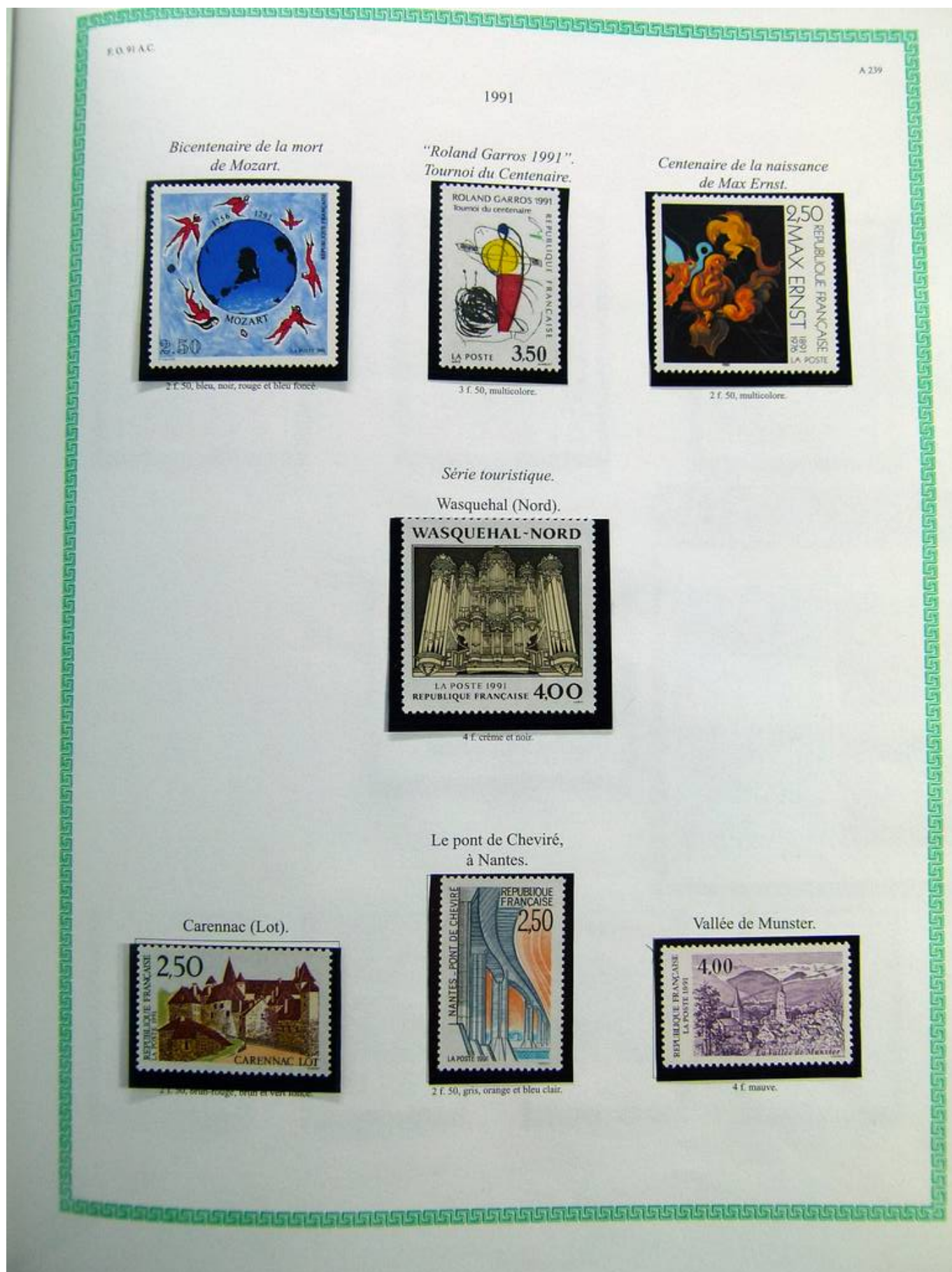


Foto nr.: 146



Foto nr.: 147



Foto nr.: 148



Foto nr.: 149



Foto nr.: 150



Foto nr.: 151



Foto nr.: 152



8.0.92

1992

A 247

Europa.

Congrès international des céréales et du pain.

1507-AMERICA

500^e anniversaire de la 1^{re} ascension du Mont Aiguille.

L'Homme de Tautavel.

1792, An I de la République Française.

La France et l'Espagne pays olympiques 1992.

Série "Nature de France"

2 f. 50, rouge, jaune, bleu et noir.

3 f. 40, multicolore.

3 f. 40, rouge, bleu, jaune et vert-bleu.

3 f. 40, brun, vert et bleu.

3 f. 40, multicolore.

2 f. 50, multicolore.

2 f. 50, multicolore.

2 f. 00, multicolore.

3 f. 00, multicolore.

4 f. 00, multicolore.

5 f. 00, multicolore.

Foto nr.: 154

Portrait de Claude Deruet

Plume et encre brune, lavis brun sur trait à la pierre noire
272 x 177 mm
Musée des Arts graphiques du musée du Louvre



Mise en page de l'œuvre par Odette Baillais
Gravé en taille-douce par Pierre Forget
Format vertical 36,85 x 48
30 timbres à la feuille
Vente anticipée le 27 juin 1992 à Nancy (Meurthe-et-Moselle) et Metz (Moselle)
Vente générale le 29 juin 1992

Jacques Callot, peintre et graveur célèbre, à Nancy, capitale du duché de Lorraine, 1592. Son père était roi d'armes de la cour, sa mère comptait plusieurs peintres dans sa famille ; voilà des conditions qui insèrent une enfance paisible et marquée sans doute l'illustre maître lorrain.

Le tempérament de l'enfant n'allait pas per à bousculer la quiétude du milieu familial. A l'âge de douze ans, le jeune Jacques fait une première fugue en Italie, terre d'adoption de l'art. Le voyage sera d'abord l'occasion d'un dépaysement tant géographique que social. En effet, deux mois plus tard, il voyage en compagnie d'une troupe de bohémiens : voilà en réalité ses premiers modèles. Il leur restera fidèle jusqu'à sa mort, évoquant leurs sourires et leurs larmes sans méchanceté. Faut-il voir là

la source d'un humanisme qui fit de Callot le premier, dans l'histoire de l'art, à représenter les misères et l'horreur de la guerre, préfigurant peut-être Goya dans ce souci réaliste ?

Il faudrait ajouter bien d'autres faits pour rendre compte des traits du caractère hardi et énergique de Callot (comme par exemple le refus opposé à Louis XIII de faire la gravure du siège de Nancy), élaborer bien des analyses pour exprimer son génie artistique. Il fit de tout et avec un égal succès, au dire des experts, atteignant à la maîtrise de la technique de son art, et jouissant de la gloire et de la renommée au terme d'une vie brève (il meurt en 1635). C'est le portrait de Claude Deruet qui a été choisi pour commémorer le quatrième centenaire de la naissance du maître lorrain.

Claude Deruet (1588-1662), peintre et graveur, ami de Callot, est représenté ici au sommet de sa gloire. Directeur des Beaux-Arts et des Fêtes, anobli en 1621, il porte le cordon de saint Michel dont Louis XIII l'a décoré. Le peintre de la cour de Lorraine et son fils Jean sont "fièrement campés à traits de plume fermes et enlevés, sur une légère esquisse du panorama de Nancy".

LA POSTE • 1992
Reproduction, même partielle,
interdite sans autorisation

2192619

Foto nr.: 155



Foto nr.: 156



Foto nr.: 157

